

Mobilisation et Consultation régionales sur le Plan Nature 2030

Estrie

CAHIER DES PARTICIPANTS ET DES PARTICIPANTES
25 OCTOBRE 2023 - CENTRE CULTUREL DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Une consultation initiée par le
ministère de l'Environnement,
de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

Coordonnée par le
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie





TABLE DES MATIÈRES

MOTS DE BIENVENUE	3
MISE EN CONTEXTE	5
PROGRAMMATION	8
ATELIER EN PLÉNIÈRE	9
SÉRIE D'ATELIERS SIMULTANÉS	11
PRÉSENTATION DE PLANS NATURE EN ESTRIE	21
PLÉNIÈRE BILAN	22
RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT DES MUNICIPALITÉS	23
LEXIQUE	24
SONDAGE D'APPRÉCIATION DE LA JOURNÉE	26

MOT DE BIENVENUE

Benoit CHARETTE

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides

Le Plan Nature 2030 est le plus important investissement en matière de protection du territoire et de la biodiversité au Québec à ce jour.

Notre patrimoine naturel est unique. Il est le fondement même de notre ADN en tant que nation. Nos ressources naturelles sont au cœur de l'histoire, de la culture et de la vitalité socioéconomique de plusieurs municipalités et régions. Elles nous rendent plusieurs services écologiques essentiels et sont une source de fierté nationale pour quiconque sait apprécier la beauté et la richesse de la nature québécoise.

Nous avons une chance inouïe en tant que Québécoises et Québécois, mais aussi une grande responsabilité et un rôle majeur à jouer dans la conservation de la biodiversité à l'échelle mondiale.

Le Québec est déjà un leader internationalement reconnu dans ce domaine en raison, entre autres, de son engagement actif et de longue date au sein de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

Ce plan est le nouveau levier stratégique qui nous permettra de contribuer pleinement à l'atteinte des nouvelles cibles mondiales en matière de conservation de la biodiversité d'ici 2030. C'est pourquoi je vous remercie de participer en grand nombre à ce Rendez-vous national, qui se veut une première étape importante du chantier de réflexion et de mobilisation sur cet ambitieux plan. Ce dernier vise à accélérer la transition vers un Québec plus vert, durable et prospère, pour nous, les générations futures et l'ensemble des espèces qui cohabitent avec nous sur ce précieux territoire.

Votre contribution est indispensable pour identifier les actions prioritaires les plus pertinentes à mettre en œuvre afin de mieux préserver et restaurer la biodiversité partout au Québec, tout en assurant une utilisation davantage durable de nos ressources naturelles, qui permettent de maintenir à long terme les fonctions essentielles de nos écosystèmes.

Comme vous serez les principaux maîtres d'œuvre de ces solutions dans vos milieux, profitez de ce moment d'échanges pour vous exprimer ouvertement, tant sur la vision, les cibles que les orientations proposées.

Il faut garder en tête qu'on doit agir sur ce qui est le plus urgent à l'échelle nationale et régionale afin de collaborer à l'atteinte des objectifs mondiaux.

Bonne rencontre et merci à toute l'équipe du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec ainsi qu'aux 17 conseils régionaux de l'environnement qui nous appuient dans cette importante démarche!

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides,

Benoit Charette



MOT DE BIENVENUE

Philippe-David BLANCHETTE

Co-directeur du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRE Estrie)

Chères participantes, chers participants,

C'est avec un profond sens du devoir envers notre environnement que nous vous convions à cette consultation au sujet du Plan Nature 2030 du Gouvernement du Québec. Je tiens à exprimer ma fierté de voir le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie organiser cette consultation sur un sujet aussi crucial.

Nous sommes particulièrement enthousiastes de constater que l'Estrie est résolument engagée dans un mouvement de soutien des objectifs de la COP 15. De nombreuses municipalités de notre région ont déjà pris des mesures en adoptant des résolutions visant à renforcer leur engagement en faveur de la biodiversité et de la préservation du vivant.

L'Estrie est chanceuse de pouvoir compter sur de nombreux acteurs de la conservation, des organisations dévouées, des experts, des passionnés de la nature et des citoyens engagés capables de soutenir la mise en œuvre du Plan Nature 2030. Ensemble, nous avons le pouvoir de préserver et de protéger notre patrimoine naturel pour les générations futures.

Nous sommes ici aujourd'hui pour écouter vos idées, vos préoccupations, et vos solutions. Ensemble, nous pouvons contribuer à façonner le Plan Nature 2030 pour assurer un avenir plus vert et plus durable pour l'Estrie et pour l'ensemble du Québec.

Merci d'être présents et engagés dans cette démarche essentielle. Ensemble, nous pouvons faire la différence.

Merci pour votre précieuse participation et bienvenue à cette consultation!

Philippe-David Blanchette



MISE EN CONTEXTE

En décembre dernier se déroulait la 15e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP15). Axée sur « la protection de la nature et les moyens de mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité partout dans le monde », elle a mené à l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Celui-ci a pour objectif de stopper et d'inverser la perte de nature partout dans le monde, en établissant 23 cibles à atteindre d'ici 2030, dont : La conservation de 30 % des zones terrestres et des mers ; la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés ; la réduction de moitié de l'introduction d'espèces envahissantes ; la réduction des subventions préjudiciables à hauteur de 500 milliards USD par an.

Afin de répondre aux engagements pris lors de la COP15, et d'atteindre les cibles du Cadre mondial de la biodiversité, le gouvernement du Québec travaille à l'élaboration du Plan Nature 2030. Ce plan mettra en œuvre des actions en matière de conservation des milieux naturels, d'utilisation durable et d'intégration de la biodiversité à tous les niveaux de gouvernance.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a donné comme mandat au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, ainsi qu'aux 17 conseils régionaux qu'il représente, de mener des consultations auprès des parties prenantes nationales et régionales concernées par le Plan Nature 2030. Ces dernières sont issues du domaine de l'environnement et de la conservation, de la recherche, de l'agriculture, des forêts, de la faune, de la sphère municipale, des affaires et du milieu de la santé. Des regroupements de communautés autochtones sont également conviés et seront aussi consultés de façon indépendante par le ministère.



Objectif de la consultation

L'objectif de la journée est de prendre connaissance du plan Nature 2030 élaboré par le gouvernement du Québec, de faire ressortir les enjeux estriens et d'identifier les actions spécifiques à poser, les parties prenantes à mobiliser et les ressources à déployer pour l'atteinte des objectifs visés.

À l'heure actuelle, le Plan Nature 2030 est articulé autour de quatre axes et de quatorze cibles :

- 1. Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois et Québécoises à la nature (cibles 1 à 5) ;**
- 2. Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité (cibles 6 à 8) ;**
- 3. Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux (cibles 9 à 12) ;**
- 4. Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité (cibles 13 à 14).**

La journée se déroulera sous forme d'ateliers autour desquels vous êtes invité.es à échanger, et à exprimer vos idées, vos attentes, vos préoccupations et vos recommandations à l'égard des axes et des cibles du Plan Nature 2030.

“

Les propositions qui émergeront des ateliers contribueront à mettre en place les conditions gagnantes permettant de relever les défis de la conservation des milieux naturels, tout en agissant sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité, en soutenant les initiatives autochtones de conservation de la nature et en favorisant l'accès à la nature pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Parole aux acteurs estriens*

Les besoins et les recommandations les plus mentionnés pour assurer l'atteinte des objectifs visés par le Plan Nature 2030

- Poser des actions rapidement ;
- Assurer une cohésion, un réalisme et une vision à long terme dans les réglementations ;
- Adapter au terrain, simplifier, clarifier et faire appliquer les législations ;
- Accorder plus de moyens aux acteurs (finances, effectifs, formation, soutien légal) ;
- Diminuer la compétition pour les subventions ;
- Engager la population par la communication et la sensibilisation ;
- Inclure les régions les moins actives dans les réglementations.

**données issues des résultats du sondage auquel 70 participant.es ont répondu lors de leur inscription.*

Quelques outils de référence

- [Conseil régional de l'environnement de l'Estrie](#)
- [Connectivité écologique](#)
- [Biodiversité Québec](#)
- [PRMHH Estrie](#)
- [Livre blanc, un plan sud pour le Québec](#)
- [Carte interactive des aires protégées du Québec](#)
- [Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec](#)

PROGRAMMATION DE LA JOURNÉE

8 h 30	Accueil des participants		
9 h 00	Mots de bienvenue et mise en contexte		
9 h 40	ATELIER EN PLÉNIÈRE Axe 1. Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois et des Québécoises à la nature. Discussions sur les cibles 1 à 5 prévues au Plan Nature 2030.		
11 h 00	PAUSE		
11 h 20	SÉRIE D'ATELIERS SIMULTANÉS (RONDE 1) Axes 2 à 4. Les pratiques durables, agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité et collaborer avec les communautés autochtones et la société civile. Discussions sur les cibles 6 à 14 prévues au Plan Nature 2030.		
	BALCON ORFORD Intégration de la biodiversité dans la réglementation	PARTERRE ORFORD Gestion durable des milieux forestiers et des autres milieux naturels	SALON VIP Gestion durable des pratiques agricoles
12 h 00	Lunch		
13 h 15	Présentation en plénière. Exemples de plans nature en Estrie: des sources d'inspiration		
14 h 00	ATELIERS SIMULTANÉS (RONDE 2)		
	BALCON ORFORD Partage de connaissances et initiatives de communication et de sensibilisation	PARTERRE ORFORD Intégration de la biodiversité dans la réglementation	SALON VIP Gestion durable des pratiques agricoles
14 h 45	ATELIERS SIMULTANÉS (RONDE 3)		
	BALCON ORFORD Partage de connaissances et initiatives de communication et de sensibilisation	PARTERRE ORFORD Gestion durable des milieux forestiers et autres milieux naturels	SALON VIP Modification des comportements de consommation
15 h 10	PAUSE		
15 h 30	Plénière. Bilan des priorités pour l'Estrie : Consensus sur 15 à 20 éléments importants pour l'Estrie.		
16 h 30	Clôture		

Axe 1 - Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécoises et des Québécois à la nature

Les cibles

1. D'ici 2030, freiner la perte de biodiversité en intégrant les milieux naturels et semi-naturels et leurs fonctions écologiques* dans la planification et l'aménagement de l'ensemble du territoire québécois, dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs impacts sur la biodiversité.
2. D'ici 2030, amorcer la restauration d'au moins 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires.
3. D'ici 2030, assurer la conservation d'au moins 30 % des milieux continentaux et 30 % des milieux marins du Québec, en misant sur la gestion efficace, la représentativité et la connectivité écologique des sites conservés.
4. D'ici 2030, mettre en place des mesures de conservation efficaces et durables afin d'assurer la protection des espèces menacées ou vulnérables du Québec (EMV) et de faire progresser leur rétablissement.
5. D'ici 2030, éviter l'introduction (associée à l'activité humaine) sur le territoire québécois de nouvelles espèces exotiques envahissantes (EEE) et de nouveaux pathogènes, et freiner la propagation de ceux déjà présents par des actions de contrôle sur des sites prioritaires.

Quelques considérations estriennes

- Le territoire estrien est composé très majoritairement de forêts, lacs, cours d'eau et milieux humides.
- 91 % du territoire est privé et 9 % en terre publique, incluant quatre Parcs nationaux (228 km²).
- Les aires protégées comptent pour 3,4 % du territoire estrien et au moins 3 % de plus est protégé par d'autres mesures (excluant MRC Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi).
- 67 écosystèmes forestiers exceptionnels ont été identifiés et 33 espèces animales et 53 espèces végétales détiennent un statut de protection.
- 600 espèces exotiques ont été introduites en Estrie. Plusieurs d'entre elles ont obtenu le statut d'espèce exotique envahissante, et près d'une dizaine bénéficient de certains plans de gestion. Une table de concertation régionale sur le sujet est coordonnée par le CRE Estrie.
- Un important exercice de concertation régionale a réuni les MRC de l'Estrie pour les premières étapes de réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH).

* Les mots soulignés sont expliqués dans le lexique, page 24.

Pistes de réflexion

- Considérez-vous que la région se démarque comme leader dans l'une de ces cibles ?
- Quelles actions ont démontré le plus grand succès dans la protection de la biodiversité ou des espèces vulnérables ou menacées (incluant les actions de restauration) ?
- Est-ce que les 30 % de conservation ne devraient inclure que des aires protégées ? Comment devrions-nous conserver les 70 % de territoire restants ?
 - Rappel : plus de 90 % des terres sont privées en Estrie
- Quelles pourraient être les autres mesures de conservation efficaces (AMCE) à implanter, tout en prenant en compte les milieux terrestres, humides et hydriques ?
- Où devrait-on mettre le plus d'efforts entre les actions de prévention et les actions de contrôle dans la lutte contre les EEE ?
- Est-ce que vous pensez à des obstacles qui limitent notre pouvoir d'agir régional dans la mise en œuvre de certaines de ces cibles ?
- Comment pouvons-nous garantir que les objectifs de conservation de 30 % du territoire de l'Estrie seront atteints ?
- Avez-vous des attentes particulières par rapport à ces cibles ?

Vos notes

SÉRIE D'ATELIERS SIMULTANÉS

Atelier

Gestion durable des pratiques agricoles

Salon VIP
11 h 20 à 12 h 00
ou
14 h 00 à 14 h 40

Axe 2 - Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité

Cible 6 : D'ici 2030, veiller à ce que les superficies consacrées à l'agriculture et à l'aquaculture soient gérées de manière durable, notamment par l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que la réduction des excès de nutriments et des risques pour la biodiversité associés à l'utilisation de pesticides, tout en tenant compte des effets cumulatifs.

Pistes de réflexion

- De quelle manière considérez-vous que l'Estrie se démarque comme source d'inspiration dans la gestion durable des terres agricoles ?
- Quelles actions ont démontré les meilleurs résultats pour protéger la biodiversité ou les espèces vulnérables ou menacées en milieu agricole (incluant les actions de restauration) ?
- Comment entrevoyez-vous la participation du milieu agricole dans l'atteinte de la cible de 30 % de conservation du territoire et 30 % de milieux restaurés ?
- Quelles autres mesures de conservation efficaces (AMCE) appliquées au milieu agricole devraient être considérées ?
- Sur quels types de milieux naturels devrions-nous concentrer nos énergies pour maximiser l'impact des bonnes pratiques agricoles (milieux, terrestres, humides ou hydriques) ?
- Est-ce que vous pensez à des défis qui limitent notre pouvoir d'agir dans la mise en œuvre de la cible en Estrie ?
- Quelles pratiques devrions-nous cesser de faire ?
- Comment pouvons-nous encourager les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dans notre région ?
- Avez-vous des attentes particulières par rapport à cette cible ?

Vos notes

SÉRIE D'ATELIERS SIMULTANÉS

Atelier

Gestion durable des milieux forestiers et des autres milieux naturels

Parterre Orford
11 h 20 à 12 h 00
ou
14 h 45 à 15 h 10

Axe 2 - Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité

Cible 7 : D'ici 2030, veiller à ce que les superficies consacrées à la foresterie soient gérées de manière durable, notamment par l'utilisation durable de la biodiversité et le maintien des contributions de la nature aux populations locales et autochtones.

Cible 8 : D'ici 2030, renforcer les pratiques responsables de gestion et d'utilisation durables de la biodiversité afin d'assurer la pérennité des populations et de conserver l'intégrité des écosystèmes.

Pistes de réflexion

- De quelle manière considérez-vous que l'Estrie se démarque comme source d'inspiration dans la gestion durable de nos forêts?
- Quelles pratiques forestières ou actions ont démontré les meilleurs résultats pour protéger la biodiversité ou les espèces vulnérables ou menacées (incluant les actions de restauration)?
- Comment entrevoyez-vous la participation des acteurs œuvrant dans le domaine de la forêt (foresterie, acériculture, chasse, pêche, etc.) dans l'atteinte de la cible de 30 % de conservation du territoire et 30 % de milieux restaurés?
- Quelles autres mesures de conservation efficaces (AMCE) appliquées au secteur forestier devraient être considérées?
- Comment effectuer un suivi efficace des espèces végétales et animales exploitées? Quels devraient en être les indicateurs?
- Est-ce que vous pensez à des enjeux qui limitent notre pouvoir d'agir dans la mise en œuvre des cibles en Estrie?
- Quelles pratiques devrions-nous cesser de faire pour assurer le maintien de l'intégrité écologique des forêts, des milieux humides, des lacs et des cours d'eau?
- Comment pouvons-nous encourager les pratiques forestières respectueuses de l'environnement dans notre région?
- Avez-vous des attentes particulières par rapport à ces cibles?

Vos notes

SÉRIE D'ATELIERS SIMULTANÉS

Balcon Orford
11 h 20 à 12 h 00
ou
Parterre Orford
14 h 00 à 14 h 40

Atelier

Intégration de la biodiversité dans la réglementation

Axe 3 – Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux

Cible 9 : D'ici 2030, bonifier l'intégration de la biodiversité dans les politiques, lois, règlements et programmes gouvernementaux.

Pistes de réflexion

- De quelle manière considérez-vous que l'Estrie se démarque comme source d'inspiration dans l'intégration de la biodiversité dans les outils réglementaires ?
- Quelles actions réglementaires ont démontré les meilleurs résultats pour protéger la biodiversité ou les espèces vulnérables ou menacées (incluant les actions de restauration) ?
- Est-ce que vous pensez à des obstacles qui limitent notre pouvoir d'agir dans l'intégration de la biodiversité dans la planification territoriale en Estrie ? Quelles solutions proposez-vous ?
- Quels outils réglementaires devraient être revus pour mieux protéger la biodiversité, notamment dans le contexte de l'adoption des plans régionaux des milieux humides et hydriques ?
- Avez-vous des attentes particulières par rapport à cette cible ?

Vos notes

Atelier

Modification des comportements de consommation

Axe 3 – Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux

Cible 10 : D'ici 2030, inciter et donner les moyens aux grandes entreprises et au secteur financier de réduire progressivement leurs incidences négatives sur la biodiversité ainsi que d'accroître leurs impacts positifs pour garantir des modes de production durables et atténuer les risques d'affaires liés à la biodiversité.

Cible 11 : D'ici 2030, encourager et donner les moyens aux Québécois de faire des choix de consommation durables et réduire considérablement le gaspillage des ressources biologiques ainsi que les risques et impacts négatifs de la pollution sur la biodiversité en priorisant la pollution plastique.

Cible 12 : D'ici 2030, mobiliser les financements privés en faveur de la biodiversité et réorienter les investissements nuisibles à la biodiversité.

Pistes de réflexion

- Quelles politiques, incitations ou mesures fiscales instaurées en Estrie ont démontré leur efficacité pour encourager les entreprises à adopter des modes de production durables ?
- Quelles initiatives locales ou régionales peuvent être encouragées pour réduire les risques et les impacts négatifs sur l'environnement ou contribuer aux objectifs de conservation de 30 % du territoire estrien ?
- Quelles sont les méthodes à privilégier pour mobiliser le financement privé en faveur de la biodiversité dans notre région ?
- Voyez-vous des obstacles qui limitent notre pouvoir d'agir face au comportement des entreprises et aux habitudes de consommation des citoyens en Estrie ?
- Quelle information claire et fiable en matière de biodiversité pourrait guider les citoyens dans leurs choix de consommation et d'investissements ?

Pistes de réflexion (suite)

- Quelles pratiques commerciales ou de consommation sont les plus dommageables pour la biodiversité et devraient cesser ?
- Quels mécanismes financiers, tels que les investissements socialement responsables, peuvent être encouragés pour réorienter les investissements nuisibles à la biodiversité ?
- Avez-vous des attentes particulières par rapport à ces cibles ?

Vos notes

SÉRIE D'ATELIERS SIMULTANÉS

Balcon

14 h 00 à 14 h 40

ou

14 h 45 à 15 h 10

Atelier

Partage des connaissances et des initiatives de communication et de sensibilisation

Axe 4 - Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité

Cible 13 : D'ici 2030, améliorer le partage de connaissances et encourager les initiatives de communication, de sensibilisation et de mobilisation en lien avec la conservation de la biodiversité auprès de l'ensemble de la société.

Cible 14 : D'ici 2030, appuyer le leadership et les initiatives autochtones en matière de conservation de la biodiversité.

Pistes de réflexion

- Quels outils de communication instaurés en Estrie ont démontré leur efficacité en termes de partage des connaissances sur la biodiversité (incluant les espèces envahissantes) et de sensibilisation des publics cibles ?
- Est-ce que vous pensez à des obstacles qui limitent notre pouvoir d'agir face au partage efficace des connaissances, à la diffusion de messages de sensibilisation ou à la mobilisation en Estrie ?
- Comment unir nos forces pour éviter le dédoublement des efforts de communication à l'échelle régionale ?
- Quelle information est actuellement trop difficile d'accès pour atteindre les cibles de conservation du Plan nature 2030 ?
- Avez-vous des exemples de savoirs traditionnels ou de requêtes des communautés autochtones en matière de conservation qui ont été efficacement mis en valeur dans la région ? Comment intégrer davantage leurs savoirs dans nos actions de conservation ?
- Quelles ressources, y compris financières, sont nécessaires pour soutenir efficacement les initiatives de sensibilisation et de mobilisation en lien avec la biodiversité ?
- Comment pouvons-nous encourager les pratiques agricoles et forestières respectueuses de l'environnement dans notre région ?
- Avez-vous des attentes particulières par rapport à ces cibles ?

Vos notes

Présentation en plénière

Les plans nature en Estrie : sources d'inspiration
Plan nature de la Ville de Sherbrooke
Plan régional des milieux naturels de Brome-Missisquoi

Balcon
13 h 15 à 13 h 50

Vos notes

Plénière

**Bilan des priorités pour l'Estrie :
Consensus sur 15 à 20 éléments importants pour l'Estrie**

Balcon
15 h 30 à 16 h 30

Vos notes

DÉFI LANCÉ AUX MUNICIPALITÉS ET AUX ORGANISMES

MUNICIPALITÉS, nous vous mettons au défi d'adopter la **Résolution d'engagement sur la préservation de la biodiversité**, une initiative née à l'issue de la Convention de l'ONU sur la biodiversité (COP 15).

Adopter cette résolution, c'est non seulement reconnaître l'urgence d'agir, mais aussi ré-affirmer le pouvoir que détiennent les municipalités dans la préservation et la restauration de nos écosystèmes, soumis à des pressions de plus en plus importantes.

Emboîtez le pas aux 35 municipalités qui l'ont déjà adoptée !

[Adopter la résolution](#)



Ces municipalités sont déjà engagées!

Bolton-Est • Canton de Shefford • Canton de Valcourt • Coaticook
Cookshire-Eaton • Dunham • East Hereford • Farnham • Frelighsburg
Granby • Hampden • Hatley • Lambton • La Patrie • Magog • Martinville
MRC Brome-Missisquoi • MRC du Haut-Saint-François • MRC Memphrémagog
Piopolis • Saint-Denis-de-Brompton • Sainte-Cécile-de-Milton
Sainte-Cécile-de-Whitton • Saint-Georges-de-Windsor • Saint-Herménégilde
Saint-Ignace-de-Stanbridge • Saint-Venant-de-Paquette • Shefford
Sherbrooke • Stanbridge Station • Stanstead-Est • Stoke • Val-des-Sources
Waterville • Wotton



LEXIQUE

Aire protégée (AP) : un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.

Sources : - Loi sur la conservation du patrimoine naturel, RLRQ, c. C-61.01 ; Dudley, N. (Éditeur) (2008). Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées

Autre mesure de conservation efficace (AMCE) : une zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la diversité biologique ou géologique, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement.

Sources : - Loi sur la conservation du patrimoine naturel, RLRQ, c. C-61.01 ; Convention sur la diversité biologique, Décision 14/8. Aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone (2018) <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-08-fr.pdf>

Connectivité écologique : permet le mouvement sans entrave des espèces et le flux des processus naturels qui entretiennent la vie sur Terre, et peut donc également désigner des écosystèmes continus souvent reliés par des corridors écologiques. Il existe deux types de connectivité : structurelle (dans laquelle la continuité entre les écosystèmes est identifiée) et fonctionnelle (dans laquelle le mouvement des espèces ou des processus est vérifié).

Source : Glossaire relatif au premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (2021), Convention sur la diversité biologique. Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Adapté de : UICN, 2020. Lignes directrices pour la conservation de la connectivité par le biais de réseaux et de corridors écologiques. Disponible en ligne : <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/PAG-030-Fr.pdf>

Conservation : ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures.

Source : Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ (2013). Limoges B. et collab. Le Naturaliste canadien. Vol. 137. Numéro 2, été 2013. <https://www.erudit.org/fr/revues/natcan/2013-v137-n2-natcan0565/1015490ar.pdf>

Économie circulaire : système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Source : Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire. Disponible en ligne : <https://www.quebeccirculaire.org/static/Enjeux-et-definition.html>

Écosystème dégradé : écosystème ayant subi un déclin persistant de sa structure, de ses fonctions et de sa composition par rapport à son état antérieur, généralement en raison d'impacts fréquents ou persistants.

Source : - Convention sur la diversité biologique (1992).

Espaces bleus : lacs, étangs, cours d'eau et étangs de rétention des eaux de ruissellement.

Source : Gouvernement du Québec, 2023. Glossaire – Stratégie gouvernementale de développement durable.

Espaces verts : espaces à dominance végétale situés dans un environnement urbain ou bâti. Dans le présent document, ce terme englobe donc les parcs, forêts urbaines, cimetières, lots vacants, jardins et cours, campus, etc.

Source : Gouvernement du Québec, 2023. Glossaire – Stratégie gouvernementale de développement durable.

Fonction écologique : processus naturels qui permettent le fonctionnement et le maintien des écosystèmes (ex. : leurs fonctions de formation de sols, de recyclage de nutriments, de production primaire).

Source : Glossaire des nouvelles OGAT en consultation jusqu'au 31 août 2023 : [ogat_consultation.pdf](#) (gouv.qc.ca)

Préservation : maintien à long terme d'éléments de la biodiversité et de leur dynamique naturelle. À noter que la préservation de la biodiversité est la finalité, le résultat visé par les actions de conservation de la biodiversité. L'utilisation du terme "préservation" comme synonyme de "protection intégrale" serait un emprunt à l'anglais.

Sources : Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ (2013). Limoges B. et collab. Le Naturaliste canadien. Vol. 137. Numéro 2, été 2013.

<https://www.erudit.org/fr/revues/natcan/2013-v137-n2-natcan0565/1015490ar.pdf>

Résilience : aptitude d'un système, d'une collectivité ou d'une société potentiellement exposés à des aléas à s'adapter, en résistant ou en changeant, en vue d'établir et de maintenir des structures et un niveau de fonctionnement acceptables.

Source : Glossaire des nouvelles OGAT en consultation jusqu'au 31 août 2023 : [ogat_consultation.pdf](#) (gouv.qc.ca)

Restauration (écologique) : processus d'aide au rétablissement d'un écosystème qui a été dégradé, endommagé ou détruit (remarque : la restauration d'une seule espèce peut être considérée comme un complément et une composante importante de la restauration écologique).

Source : Society for Ecological Restoration

Solutions fondées sur la nature : actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et des avantages pour la biodiversité.

Source : Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), 2016. Définition des solutions fondées sur la nature. Résolution WCC-2016-Res-069-FR.

Disponible en ligne : https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/resrecfiles/WCC_2016_RES_069_FR.pdf

Utilisation durable : usage d'une ressource biologique ou d'un service écologique ne causant pas ou causant peu de préjudice à l'environnement ni d'atteinte significative à la biodiversité. L'utilisation durable peut ou non inclure des activités de prélèvement. S'il y a prélèvement, celui-ci n'excède pas la capacité de renouvellement de la ressource biologique, c'est-à-dire qu'elle est prélevée en prenant soin de ne pas causer un déclin persistant de sa population ou une atteinte à sa santé. Par ailleurs, qu'il y ait prélèvement ou non, l'utilisation durable d'une ressource ne doit pas affecter significativement les espèces ou les fonctions écologiques pouvant être touchées indirectement par cette activité. L'utilisation durable inclut l'aménagement durable des ressources biologiques (foresterie, agriculture, etc.), la mise en valeur durable et d'autres pratiques socioculturelles, comme la collecte de produits forestiers non ligneux ou la tenue de cérémonies dans des forêts sacrées.

Source : Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ (2013). Limoges B. et collab. Le Naturaliste canadien. Vol. 137. Numéro 2, été 2013.

<https://www.erudit.org/fr/revues/natcan/2013-v137-n2-natcan0565/1015490ar.pdf>

Donnez votre appréciation de
l'événement en balayant ce code QR!

